

Lettre aux adhérents

Conformément à nos engagements, cette lettre vous informe des actions du second trimestre 2003.

La réussite de la randonnée découverte

Le 25 mai, 72 participants se sont engagés pour la journée de découverte du patrimoine sur les sentiers. Paysages, mégalithes et orchidées ont été au rendez vous entre Champigny et Pont sur Yonne. La balade était commentée par les adhérents de l'ACEP, de l'ASEPA et par l'historien Pierre GLAIZAL, spécialiste des mégalithes et des légendes qui s'y rattachent. Tout au long de la journée des naturalistes ont fait découvrir les étapes géologiques et les milieux floristiques qui en découlent, en particulier les orchidées qui affectionnent les pelouses calcaires de la vallée de Chailleuse et ses coteaux.

Les difficiles relations avec notre municipalité

Nous avons fait le choix de contourner les différents obstacles dressés par Monsieur le Maire au développement des activités de l'ACEP : refus de mise à disposition d'une salle en vue de l'exposition sur le patrimoine et refus de tout échange avec les membres de l'ACEP.

Dans ce sens, notre exposition à l'occasion des journées du patrimoine se tiendra dans un local privé, Boutique expo, 23 rue du Centre et nos réunions dans un local mis à disposition de l'ACEP par un membre du bureau au 19 rue de Beaumont. Ce local nous permettra de tenir une permanence chaque samedi de 9h à 10h30. Vous serez les bienvenus dans ce lieu d'échanges.

La remise en état de l'église

Nous sommes en attente des débuts de travaux tout en gardant le contact avec l'Architecte. Afin de montrer l'intérêt de l'ACEP sur ce chantier et valoriser ce patrimoine, nous avons lancé l'édition d'un triptyque présentant l'église ceci en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en charge des travaux. Un exemplaire vous sera prochainement remis.

La décharge

La seconde réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) s'est tenue le 4 juillet 2003 en présence de Monsieur le Sous Préfet à la suite de notre relance écrite. Lors de cette commission, les rapports d'activité de l'exploitation du site relatifs aux années 2001 et 2002 ont été présentés par la société STS. Ces rapports confirment nos craintes quant au non respect de la réglementation et à la non conformité des installations du site. Ces rapports seront consultables à la permanence de l'association dès son ouverture.

Un constat d'huissier récent met en évidence que le site reçoit des produits non autorisés.

Suite à l'action en justice intentée par la clinique Ker Yonnec, l'exploitant sera soumis à une astreinte de 1000€ par jour à compter d'octobre pour non respect de la réglementation.

Par ailleurs, cette affaire sera portée devant les services de l'environnement de la commission européenne à Bruxelles le 8 septembre.